

### 3. CRÉER DES PARTENARIATS ENTRE LES ÉLUS, LES ACTEURS DE LA CULTURE ET CEUX DE L'ACTION SOCIALE

#### 3.5. Accompagner les publics spécifiques (gens du voyage, personnes en situation de handicap...) avec les acteurs chargés de leur prise en charge

##### **Description de l'action :**

- Inclure la lutte contre l'illettrisme dans les politiques d'accompagnement et de soutien à des publics fragiles déjà pris en charge par des institutions spécialisées

##### **Objectifs :**

- Associer le secteur social et médico-social à la lutte contre l'illettrisme
- Mettre en place des pédagogies adaptées aux publics
- Proposer aux professionnels du secteur social et médico-social un appui et des formations pour qu'ils prennent en compte l'illettrisme et l'illectronisme dans leurs pratiques
- Accroître l'autonomie des personnes suivies

##### **Publics ciblés :**

- Personnes en situation de handicap sensoriel, mental ou psychique, prises en charge en établissement ou à domicile
- Publics migrants ou non sédentaires
- Publics de CHRS ayant un besoin continu d'accompagnement

##### **Acteurs qui seront sollicités :**

- Chef de file : MDPH, UTAS du département, Cap emploi
- Autres : services de l'Education nationale, ARS, services publics, professionnels du secteur social et médico-social, établissements et services spécialisés (IME, ITEP, SESSAD, ESAT, EA, FAM), parents d'enfants en situation de handicap, Bibliothèque départementale, structures de diffusion culturelle

##### **Leviers d'action :**

- Convaincre les professionnels du secteur social et médico-social de l'intérêt de travailler l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du numérique
- Utiliser des pédagogies différenciées selon les publics et former les professionnels
- Faciliter les méthodes innovantes et diffuser celles qui ont obtenu des résultats

**Calendrier :** période du plan